

Réunion des Président.e.s des sociétés affiliées et des directrices et directeurs de revues

Nanterre, 7 juin 2018

Avant d'aborder le sujet des revues, sujet principal de cette réunion, Martine Yvernault propose d'aborder deux points importants concernant l'organisation du congrès annuel de la SAES.

Nous ambitionnons de renforcer l'ouverture internationale du congrès en recourant à des stratégies qui sont simples à mettre en œuvre. Ainsi le texte de cadrage des différents congrès, rédigé en français et en anglais, peut être largement diffusé par Wilfrid Rotgé auprès des partenaires d'ESSE. Cette diffusion peut également être réalisée auprès de collègues à l'étranger avec lesquels les sociétés savantes affiliées sont amenées à dialoguer, collaborer, monter des actions scientifiques.

D'autre part, nous voudrions demander aux sociétés savantes d'envoyer leurs cadrages spécifiques issus du cadrage principal donné par le site organisateur, ainsi que les détails des ateliers du futur congrès 2019, pour le **1^{er} décembre 2018**. C'est une date relativement proche mais malgré son aspect un peu contraignant, cette disposition pratique pourra contribuer à l'ouverture internationale si les sociétés souhaitent, dès l'annonce de la thématique, contacter des collègues et partenaires à l'étranger.

Enfin, il semble judicieux de réfléchir à des convergences entre ateliers qui permettraient de renforcer les dynamiques entre spécialités. De même, il faudrait encourager les communications en anglais et solliciter des présidences d'atelier différentes pour chaque congrès.

Alexandra Poulain présente ensuite les grandes lignes d'un appel à projet que la SAES envisage de lancer. Elle souligne les points auxquels il faudra réfléchir : qui cibler ? doit-on privilégier la transversalité ? Quelle serait la durée de ce projet, 2,3 ans ? Le financement de ce projet pourrait être attribué à plusieurs chercheurs impliqués dans un montage interdisciplinaire reposant sur une collaboration internationale associant au moins trois universités dont une ne serait pas française ; le montage ne serait pas limité à l'Europe. Ce projet pourrait aboutir à divers produits scientifiques : montage d'un site, production d'un corpus, monographie, etc.

La réunion aborde ensuite le sujet des revues et les stratégies que nous pouvons considérer afin de rendre notre recherche plus visible et, ainsi, mieux défendre nos disciplines. Nous avons, lors du congrès de Reims en 2017, déjà organisé une réunion destinée aux directrices et directeurs de revues.

Cette réunion précédente envisageait de procéder à une consultation des directrices et directeurs de revues que la Commission Recherche veut maintenant concrètement lancer.

Quelques rappels avant de réfléchir à quelques-uns des items de cette consultation qui sont en grande partie issus du travail préparatoire proposé par Muriel Adrien à Reims en 2017.

→la rubrique revues sur notre site

Nous avons récemment procédé à une clarification des revues qui apparaissaient sur le site et procédé à une mise à jour fondée sur les réponses à trois ou quatre questions essentielles (maintien du titre, directeur/trice, revue en ligne ou pas, etc.). Nous vous remercions de nous faire parvenir régulièrement tout changement qui intervient dans vos revues, ou leur gestion. Lyndon Higgs procède très rapidement aux changements demandés. Actuellement, chaque revue se présente de la façon suivante : indication du titre, de l'adresse électronique, du format, du responsable et de la périodicité de la parution de la revue. Il ne semble pas pertinent d'indiquer l'année et le mois du dernier numéro paru.

En revanche, il serait utile que chaque revue identifie maintenant quelques mots-clés définissant la publication que nous mettrons ensuite sur le site.

→Le récent Livre Blanc de la recherche consacre des parties importantes au travail d'actualisation des revues afin de se conformer aux exigences de revues.org devenu OpenEdition Journals, et d'assurer une meilleure visibilité aux revues. Le Livre Blanc se penche également sur d'autres moyens de communiquer les fruits de la recherche (carnets de recherche, sites internet des unités de recherche, développement de l'auto-archivage par exemple) et, dans la conclusion à cette partie de l'enquête, propose une série de préconisations concernant notamment le financement des revues, le rôle des revues dans la visibilité des disciplines par rapport aux revues plus généralistes ou interdisciplinaires, le libre accès, etc.

La Commission Recherche souhaite consacrer son travail à venir à une consultation sur les revues en anglistique visant à :

- améliorer le recensement des revues et à procéder à un état des lieux approfondi ;
- procéder à une cartographie des domaines et champs liés aux revues ;
- mettre en place un moteur de recherche dynamique pour rendre les revues plus accessibles aux auteurs et éditeurs ;
- encourager une rédaction accrue des articles et de la politique éditoriale en anglais ;
- améliorer le référencement des revues dans les répertoires internationaux.

L'obtention de la collaboration d'un personnel des bibliothèques, de la documentation, de l'édition en ligne semble une démarche essentielle.

Dernier point présenté lors de la réunion avant que le débat ne s'ouvre : le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, entré en application dans l'Union Européenne depuis le 25 mai 2018).

Anne Page souhaiterait savoir si les sociétés savantes envisagent une harmonisation des pratiques en matière de protection des données.

Ces différents points posés sont ensuite discutés.

Concernant la langue utilisée pour la rédaction (des contributions lors des ateliers du congrès, des articles de revues), Yan Brailowsky est d'avis que l'usage de l'anglais ne doit pas être coercitif.

On insiste aussi sur le fait que les institutions qui pratiquent le référencement sont preneuses de données. Catherine Bernard ajoute qu'il serait utile de disposer d'une fiche technique précisant les méta-données pertinentes pour le référencement et le protocole à suivre. Sophie Aymes et Anne Page suggèrent de se rapprocher de l'alliance Athéna, de l'InSHS afin de leur demander s'ils disposent de ce type de tutoriel, et d'avoir un partenariat avec Mir@bel. Ces suggestions sont importantes ; elles ont déjà été avancées

par Muriel Adrien lors de son intervention de Reims sur le projet de consultation que nous allons lancer.

Sur le Règlement Général sur la Protection des Données, Yan Brailowsky donne des précisions claires et utiles qu'il nous a transmises pour ce compte rendu et qui sont reproduites ci-dessous.

Il rappelle que la nouvelle réglementation européenne exige que les sites et sociétés savantes adaptent leurs pratiques. Dans la plupart des cas, nous pouvons sans doute ne rien faire. En revanche, certains sites utilisent des services externes, par exemple Google Analytics, et sont obligés de s'adapter car Google exploite les données. Une simple mention sur le site peut être suffisante. Mais, dès lors qu'une revue ou une société savante dispose d'une base de données, il faut se renseigner. Pour la CNIL, il n'est pas nécessaire qu'une société savante déclare sa base de données de sociétaires car le simple fait d'adhérer à une société savante donne à la société le droit d'exploiter les données pour les besoins de la société (et exclusivement pour les besoins de la société savante). Avec la nouvelle directive européenne, il convient de se renseigner et de procéder à quelques adaptations. Yan Brailowsky précise que si un site n'a pas adapté sa politique de confidentialité et d'exploitation, avant que des poursuites ne soient engagées, plusieurs étapes d'avertissement interviennent.

L'échange se conclut sur la nécessité de prévoir un partage de conseils simples et une harmonisation des pratiques par les revues.